RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

NOR: DEVN0929367A

Arrêté du 25 MAI 2010

portant désignation du site Natura 2000 PELOUSES CALCAIRES DE LA HAUTE VALLEE DE LA JUINE (zone spéciale de conservation)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 12 décembre 2008 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique;

Vu le code de l'environnement, notamment le I de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-4 et R. 414-7;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent:

Article 1er

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 PELOUSES CALCAIRES DE LA HAUTE VALLEE DE LA JUINE » (zone spéciale de conservation FR1100800) l'espace délimité sur la carte d'ensemble au 1/35000 ainsi que sur les deux cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de l'Essonne : Abbéville-la-Rivière, Boissy-la-Rivière, Fontaine-la-Rivière, Ormoy-la-Rivière, Saclas, Saint-Cyr-la-Rivière.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 PELOUSES CALCAIRES DE LA HAUTE VALLEE DE LA JUINE » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de l'Essonne, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement d'Ile-de-France, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Article 3

La directrice de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 MAI 2010

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

La secrétaire d'État chargée de l'écologie,

Jean-Louis BORLOO

Chantal/JOUANNO

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR1100800 PELOUSES CALCAIRES DE LA HAUTE VALLEE DE LA JUINE (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

- 1 <u>Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement</u>
- Formation stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion* p.p.)
- Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires
- 6120 * Pelouses calcaires de sables xériques
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)[*sites d'orchidées remarquables]
- 2 <u>Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001</u> modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

Mammifères, Amphibiens et reptiles, Poissons

aucune espèce mentionnée

Invertébrés

1078 * Ecaille chinée 1083 Lucane cerf-volant Callimorpha quadripunctaria Lucanus cervus

Plantes

aucune espèce mentionnée

* Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R414-1 du code de l'environnement

Fait à Paris, le 25 MAI 2010

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

Jean-Louis BORLOO

Chanta JOUANNO



Ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

SITE NATURA 2000 Pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine Carte 2 FR 1100800 (Essonne)

Carte au 1 / 25 000 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC

Signé le : 25 MAI 2018

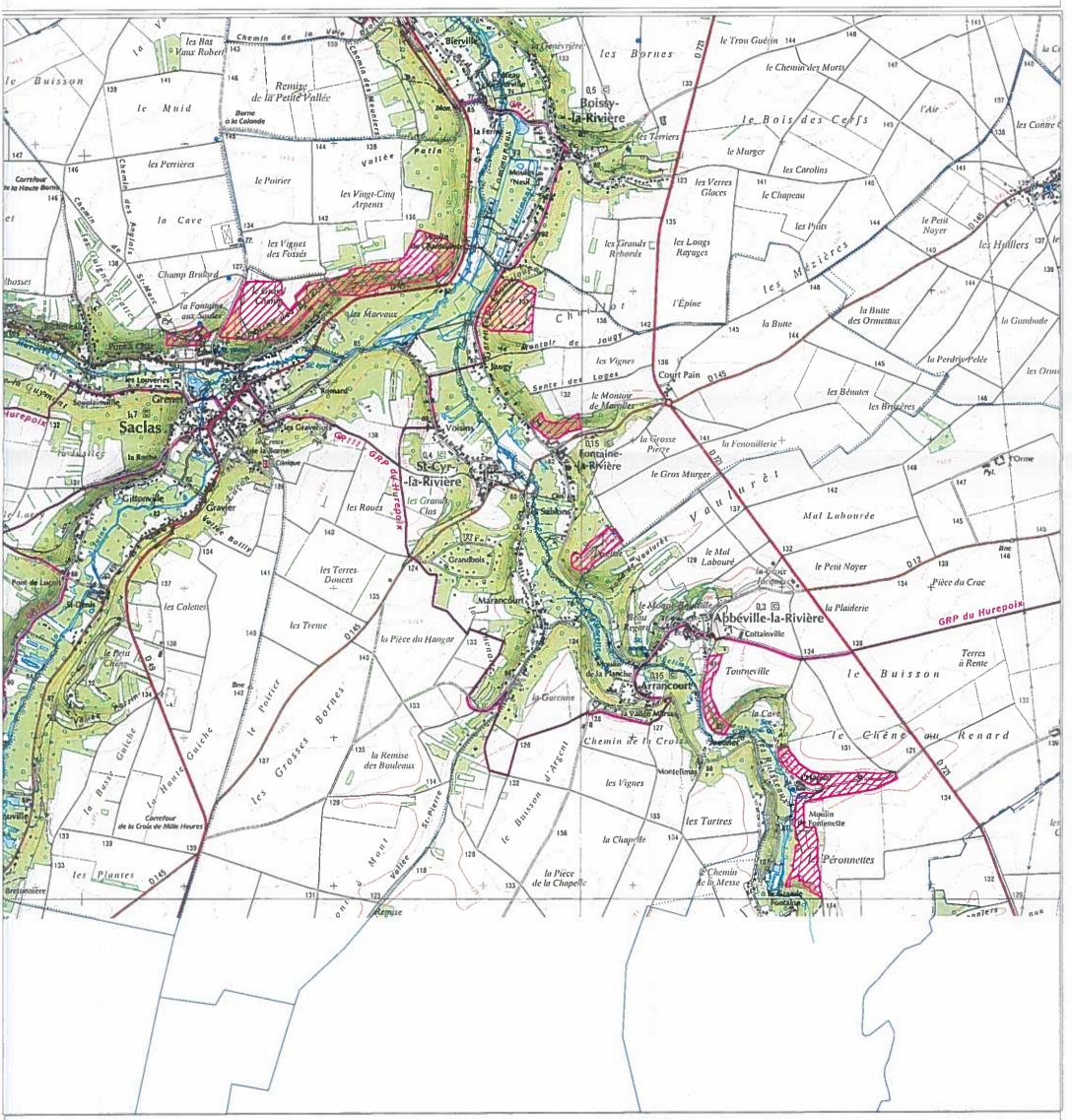
Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

T Clef

Chantal JOUANNO



Carte Topographique IGN©: 2217 E



ZSC

Echelle: 1 / 25 000

Fond scan 25@-IGN@2005



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

SITE NATURA 2000 Pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine Carte 1 FR 1100800 (Essonne)

Carte au 1 / 25 000 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC

Signé le: 25 MAI 2010

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

Chantal JOUANNO

tes Cirinas Muitis les Hautes les Bourde les Longs Réages le, Cerceau Epine Ronde la Pointe la Croix Juffin la Borne la Verdoise les Piènes-de lu Treille les Soixante et Bois:Neufs la Pièce Gache Ormoy-la-Rivière 150 Ville Sauvage de Ville Sayvage le Pêcliei les Viards les Caves Louve les Gres Bossu iles Saunelles la Grosse Pierre es Bruyères le Bon Leu les Trembles Volle les Murgers l'Orme de la Buil les Longs Réages les Bas le Trou Guérin 144 Bornes Buisson Remise de la Petité Vallée 'élégraphe le Muid U 138 le Murger Vallee les Perrières les Carolins le Poirier les Verres les Vingt-Cinq le Chapeau le Luminet la Care le Pen les Prius les Vignes des Fdssés les Grands Rebords les Longs les Malbosses Guilleryat l'Epine la Butte des Ormetano la Butte Janda les Vignes Court Pain Carte Topographique IGN®: 2217 E

Echelle: 1 / 25 000

Fond scan 25@-IGN@2005



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer SITE NATURA 2000 Pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine Carte d'ensemble FR 1100800 (Essonne)

Carte au 1 / 35 000 (fond IGN scan 25) annexée à l'arrêté de désignation de ZSC

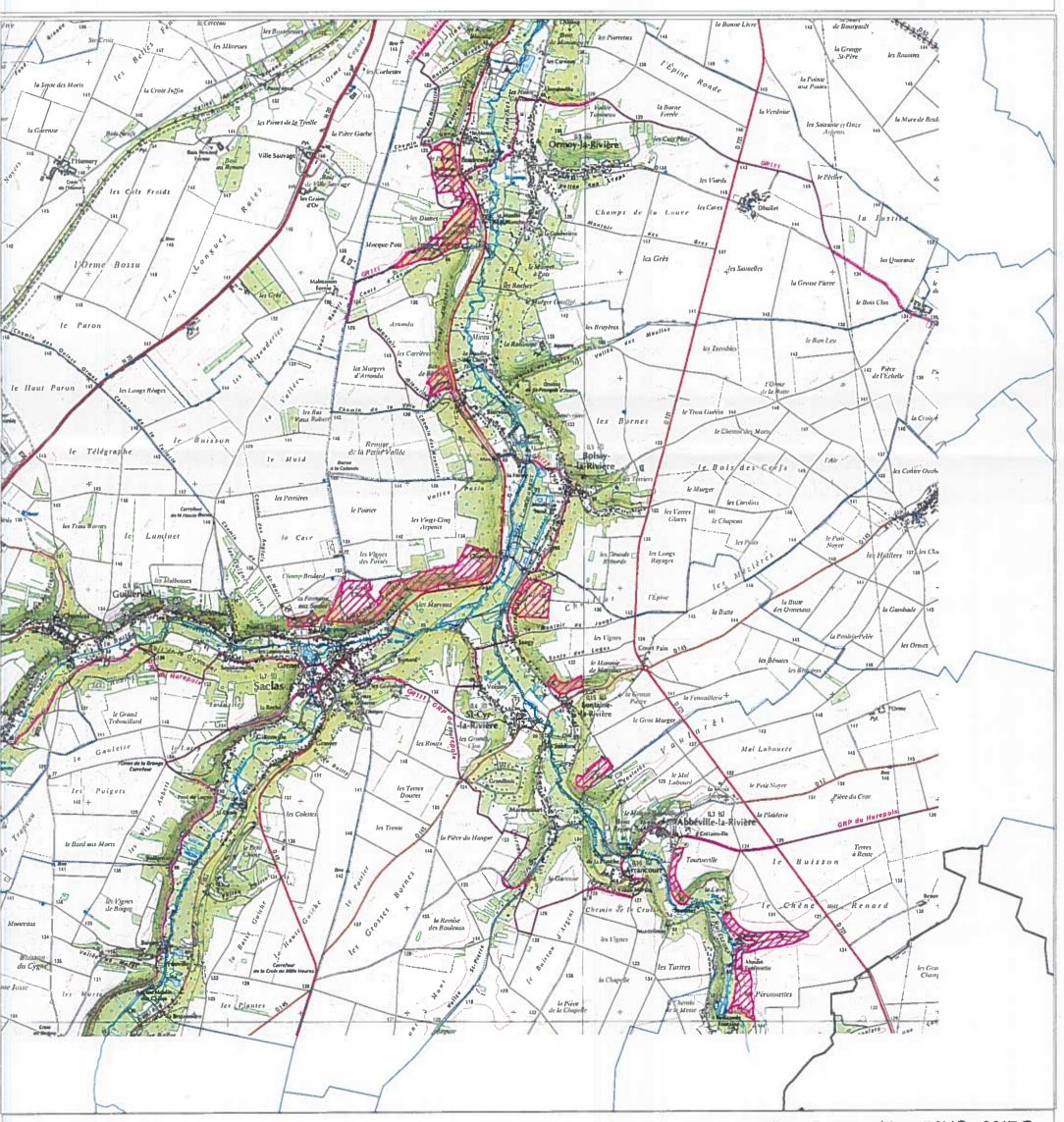
Signé le : 25 MAI 2010

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat

Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

Chantal JOUANNO



Carte Topographique IGN®: 2217 E



ZSC

Echelle: 1/35 000

Fond scan 25®-IGN@2005